COMMUNE DE SOUSVILLE

Compte Rendu de la séance du

26 novembre 2025

Président de la séance : Denis PONCET
Secrétaire de la séance : Ludovic MOURARD

Présents : Denis PONCET, Jean-Noël NEY, Patrick SANDRA, Marie-Pierre MOURARD, Jean-Michel LOCATELLI, Céline MENDUNI, Ludovic MOURARD, Christelle PORTET

Absents et excusés : Georges VALLE, MARIE-JOELLE DESMOULINS, PATRICIA LUYAT

Ordre du jour :

1/ Compte rendu de la séance du 29 octobre 2025
2/ Intercommunalité :
- CLECT du 04 novembre
- Conseil Communautaire du 13 novembre

3/ Travaux 2026 :
- Espaces verts 2026
- Villaret Reynaud : Réfection regard compteur eau
- SIVOM : entretien des 13 PI

4/ Dossiers déposés auprès du notaire de Corps :
- Régularisation foncière "Les Rampes" : Délibération
- Le Crozet : Servitudes : Délibération

5/ Questions diverses

1/ Compte rendu du 26 novembre 2025 : Adopté.

2/ Intercommunalité :

Monsieur Burelli - Directeur des Services Techniques - a contacté par mail les Collectivités ayant une déchetterie ou un point propre sur leur territoire afin de rappeler les obligations de déneigement de leurs voies d'accès.
La Commune de Sousville n'est pas concernée et ne donne pas suite à ce message.

CLECT - La réunion du 04 novembre devait permettre aux élus de considérer toutes les modalités du transfert de compétence à la Commune de La Morte. Aucune décision n'est actée dans l'immédiat. La conférence des Maires qui se tiendra le 27 novembre devrait permettre d'aboutir sur ce dossier.

Conseil Communautaire du 13 novembre :

-Finances : plusieurs DM ont été adoptées pour différents budgets (Maison Messiaen, Budget Principal, Gestion des Déchets)

-Personnel : le tableau des effectifs est modifié par la suppression d'un emploi de catégorie C. Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels(DUERP) a été validé.

-Petite Enfance : la nouvelle crèche située à Saint Théoffrey se nommera "Les Petits Explorateurs".

-Economie : la Sarl Matheysine Kebab au 53 rue du Breuil à La Mure demande deux subventions : 1127.394 € à la CCM et 2255.87 à la Région.

-Culture et Patrimoine : Le FTP de la Motte d'Aveillans a perçu une subvention de 250 € et l'Association Synchrodia (Numérisation d'un diaporama sur la Commune du Périer des années 70) une de 800 €.

-Tourisme et Attractivités du Territoire : les subventions suivantes ont été votées

- Association Tous à Poêle : 800 €
- La Navette Mortillone : 800 €
- Commune de Valjouffrey : 800 €
- Association Bel'Arboretum : 500 €

-Sport : Une aide a été versée à l'Association Rose Altitude pour un montant de 400 € ainsi que l'attribution de 250 € à la Boule Mottoise, 250 € au Troll Team Triathlon, 320 € au Judo Club de La Mure, 250 € au Club de Tir de St jean de Vaulx, 250 € aux Cyclotouristes Matheysins et 250 € que Bad'In Matheysine.

-Agriculture : une somme de 1000 € a été attribuée à la Confrérie du Murçon.

-Eau et Assainissement : dans le cadre du grand cycle de l'eau, une convention a été signée avec la Clé Drac Romanche dans le cadre de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Drac et de la Romanche avec un soutien financier de 5708.00 € pour 2025.
Le lancement de l'étude des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement est acté sur une durée comprise entre deux à trois ans.

*L'Arrêté Préfectoral n°38-2025-1028-00018 portant composition du Conseil Communautaire de la CC Matheysine à compter de 2026 est porté à la connaissance des élus.

*Une journée banc d'essai moteur est proposée aux agriculteurs afin de détecter des dysfonctionnements, d'établir un diagnostic sur le fonctionnement de leur tracteur et ainsi pouvoir bénéficier de conseils pour consommer moins de carburants.

*Mercredi 17 décembre se tiendra un atelier de co-construction de la stratégie du Plan Climat. Les élus sont invités à participer pour établir un plan réaliste, ambitieux et adapté aux enjeux comme aux moyens de la Matheysine.

3/ TRAVAUX 2025

*Entretien des Espaces Verts 2026
Monsieur le Maire indique aux élus que M. Thierry Fontebasso a fait parvenir un devis pour l'année 2026 pour un montant global de 2000.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis.

Résultat du vote : adoptée

*Regard du Villaret Reynaud
Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la nécessité de programmer des travaux pour la réfection du regard d'eau potable. Il n'est plus possible de relever l'index de consommation du réservoir.

L'Entreprise Bertini TP propose un devis d'un montant de 948.00 € TTC

Après avoir délibéré, les élus accepte ce devis

Résultat du vote : adoptée.

*Alimentation en Eau potable - maison au 260 rue de la Voie Ferrée.
Cette propriété, actuellement vide, n'a plus un débit d'eau suffisant pour permettre l'installation de nouveaux habitants dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'une part, de demander au SIVOM une expertise sur ce dossier, et d'autre part, d'effectuer des recherches de plans ou schémas en Mairie sur le réseau existant.

4/ Dossiers déposés auprès du Notaire de Corps

-Régularisation foncière Les Rampes : Monsieur le Maire informe que Maître Alleq a été contactée et elle accepte reprendre la totalité de cette affaire.
Après avoir délibéré, les élus acceptent :

- de confier ce dossier à Maître Alleq
- de procéder à l'échange de parcelles comme indiqué sur le plan topographique
- de prendre en charge tous les frais.

Il est précisé que M. Jean-Noël NEY n'a pas pris part aux débats ni au vote.

Résultat du Vote : Adoptée

-Conduite d'eau du Crozet : Comme pour le dossier précédent, Monsieur le Maire propose de faire appel aux services de Maître Alleq pour :

- faire signer les conventions avec les propriétaires des parcelles A959 ; A54 ;A35 ; A25 et A69
- autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention ou documents devant le notaire
- prendre en charge la totalité des frais
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil accepte que Maître Alleq prenne en charge cette affaire

Il est précisé que M. Ludovic Mourard n'a pas pris part aux débats et ni au vote.

Résultat du Vote : Adoptée

5/ Questions diverses

*Ecole de La Mure : les frais de scolarité pour l'année 2024/2025 s'élève à 685.13 € par enfant. Le montant demandé à la Commune de Sousville est de 1370.26 € (pour deux enfants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :
Monsieur le Maire à signer la convention et à verser la somme demandée par la Commune de La Mure.

Résultat du Vote : Adoptée.

*Castorama : un courrier a été envoyé pour exprimer le mécontentement de la Municipalité sur la qualité de l'abri de jardin. En effet, la structure achetée était non rigide et trop légère pour un usage dédié au public.

*CDG 38 : une baisse des cotisations est à prévoir pour 2026, soit un prélèvement à 0.80 % sur la masse salariale au lieu de 0.90 %.

*Jeux Rigole : l'assemblée générale est prévue le 16 décembre prochain. Les élus sont invités à venir participer.

*MSA : comme chaque année, cet organisme lance un appel à projets pour les jeunes.

*Constructel : un titre a été envoyé pour mettre en recouvrement la totalité des frais engagés par la Commune dans le dossier du Crozet.

*Dossier Antonacci : Monsieur le Maire indique avoir reçu un mail concernant l'accès à la propriété. Les élus demandent un complément d'informations et souhaitent que l'AMI soit contacté à ce sujet. Et ils confirment également que le chemin doit rester la propriété de la Commune et en accès libre (regard d'eaux pluviales plus en amont).

*GFA Mourard : les factures d'eau - à compter du 1er janvier 2026 - pour la propriété agricole des Théaumes sera à adresser au groupement foncier.

*Urbanisme : Après examen du projet, M. Emilien Curt reçoit un avis favorable. Toutefois, il sera nécessaire de fournir les plans de ce secteur suivant le schéma directeur d'assainissement (recherches à effectuer dans les archives communales).

*M. Ludovic Mourard demande à obtenir des informations sur l'utilisation du sel sur les endroits "stratégiques" de la voirie communale en cas de chutes de neige. Il est actuellement possible de se fournir auprès de la Coop. agricole.

*Repas des Ainés : il se tiendra le 30 novembre à Prunières au Café Bernard.

Fin de la séance à 21h10

Denis PONCET
Président de séance

MAIRIE DE SOUSVILLE (Isère)

Ludovic MOURARD
Secrétaire de séance